

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE
MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 3 JANVIER 2017

Date de la convocation : 16 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le trois janvier, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Isabelle ARNOULD, Nadine BATHELOT, Corinne BONNARD, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Anne-Laure FLETY, Eric HOULLEY, Bernadette MADIOT, Jean-Paul MAUNY, Marie-Françoise MIALLET, Eric NEDELEC, Hervé PULICANI, François RICHARD, Michel TOURNIER, Fanny THIEBAUT.

Etaient excusés :

Martine BAVARD, Joëlle CLERC, Bruno GAUCHON, Sylvain GROSJEAN, Michelle GROSMIRE, Martine PEQUIGNOT, Michel WEYERMANN.

Délibération 2017-3 portant création d'un poste permanent d'AEAP 1ère classe discipline musicien intervenant en milieu scolaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de l'Ecole départementale de musique;

Vu le tableau actuel des effectifs de l'Ecole départementale de musique;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe afin d'assurer les missions d'enseignant discipline musicien intervenant en milieu scolaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité:

- décide la création, à compter du 1^{er} février 2017, d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet à hauteur de 20 heures hebdomadaires (soit 20/20^{ème}), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- autorise Mme la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

Envoyé en préfecture le 12/01/2017

Reçu en préfecture le 12/01/2017

Affiché le



ID : 070-257002584-20170103-2017_3-DE